

# Nouveau suivi

L'établissement indique que ce projet démarre par une revue globale de portefeuilles pour déterminer le nombre de DE qui peuvent bénéficier du nouveau suivi.

Il précise qu'il n'existe ni préconisation ni cible. L'« **élément repère** » est environ 500 DE en portefeuille.

Nous questionnons sur cet « **élément repère** » qu'avance l'établissement !!

Cela veut-il dire pas de cible, pas de préconisations mais un simple « **élément repère** » ?

Si un agent, une agence...se situe **en dessous de « l'élément repère »** cela veut-il dire :

- **Pas de pression** de la DR pour remplir les portefeuilles ?
- **Absence de doute** de la part de Pôle emploi **sur le travail effectué** par le personnel si les portefeuilles sont à 250... ??

La CFE-CGC bien que trouvant intéressante cette nouvelle modalité **alerte sur les dérives possibles dans le pilotage de celle-ci.**



**Il serait utopique de penser qu'il n'y aura pas d'objectif ni de pression de la direction envers les agents, dont les ELD, sur le remplissage des portefeuilles.**

